



## embauche dans la restauration

Par **alexandrine**, le **15/04/2011** à **08:19**

Bonjour,

Voici le problème que je rencontre :

J'ai postulé à une offre de travail sur internet pour un poste de chef de rang avec une évolution possible en tant qu'assistant maitre d'hôtel en CDI. J'ai été contactée et retenue pour le poste en question.

J'ai donc démissionné et j'ai commencé à travailler le 10/04. Je me suis donc attelée aux tâches requises pour le poste et dirigeais l'équipe en place.

Hier, le 14/04, la directrice de l'établissement me convoque dans son bureau. Elle m'annonce qu'elle a embauché une autre personne à mon poste (d'ailleurs la personne a commencé le même jour) et qu'elle me propose de signer mon contrat de travail en tant que serveur "pour commencer". Il y a une grosse différence au niveau du salaire et des tâches confiées et surtout,, le niveau hiérarchique n'est pas le même.

Je tiens à signaler qu'elle n'a pas remis en cause mes compétences lors de l'entretien.

Est-ce légal?

Lors de l'embauche et sur l'annonce il n'a jamais été question d'un poste de serveur et même au début de l'exécution de mon contrat je dirigeais.

Pouvez-vous me conseiller?

Cordialement,

Axelle.

Par **P.M.**, le **15/04/2011** à **12:24**

Bonjour,

Il faudrait savoir si vous avez signé un contrat de travail et si, en plus de l'annonce, vous avez

une preuve de votre embauche en chef de rang, par exemple par une copie de la Déclaration Unique d'Embauche...

Par **alexandrine**, le **15/04/2011** à **18:05**

Bonjour,

Non je n'ai pas signé le contrat.

J'ai effectivement reçu une attestation de déclaration unique d'embauche mais il n'y a pas écrit la fonction.

Cordialement,

Axelle.

Par **P.M.**, le **15/04/2011** à **18:12**

Donc, de toute façon, vous êtes en CDI sans période d'essai, il reste maintenant à faire valoir que pour vous, vous avez été recrutée et embauchée comme chef de rang...